

RAV!V

**Réseau des Arts Vivants
en Île-de-France**

Feuille de route 2025-2027

Sommaire

I.	CONSTAT DES CONDITIONS DE LA PRODUCTION ARTISTIQUE EN 2024.....	4
B.	DIFFICULTES A STRUCTURER LES COMPAGNIES	4
C.	DIFFICULTES A TROUVER DES RESSOURCES MATERIELLES SOUTENANT LA PRODUCTION	4
D.	DIFFICULTES A DIFFUSER ET RENDRE LES PROJETS VISIBLES	5
II.	RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION RAVIV	6
A.	LA MUTUALISATION PAR ET POUR LES MEMBRES DU RESEAU	6
B.	SE RENCONTRER, CREER DU LIEN ET UN ESPACE DE SOLIDARITE.....	6
C.	SOUTENIR L'EMPLOI ET LA CREATION ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE	7
D.	OPTIMISER LES RESSOURCES DU SECTEUR	7
III.	MUTUALISATIONS ET ACTIONS EN COURS	8
A.	ROMPRE L'ISOLEMENT, STRUCTURER LA FILIERE PROFESSIONNELLE, S'ACCOMPAGNER ENTRE MEMBRES ADHERENT·ES	8
I.	<i>Critique solidaire</i>	8
II.	<i>Lecture solidaire</i>	8
III.	<i>Apéraviv</i>	8
IV.	<i>Café thématique</i>	9
V.	<i>Les Formations</i>	9
VI.	<i>Compagnonnage</i>	9
VII.	<i>Ressources</i>	10
B.	LES EXPERIENCES DE MUTUALISATIONS MATERIELLES	10
I.	<i>Partage d'Espace de Travail et de Répétitions - PETR</i>	10
II.	<i>Partage d'espace de stockage</i>	10
III.	<i>Locaux administratifs mutualisés</i>	11
IV.	<i>Partage mutualiste de matériel</i>	11
E.	FAVORISER L'INTEGRATION DES COMPAGNIES DANS LE RESEAU CULTURE	12
F.	ASSURER UNE VEILLE SUR LE SECTEUR	12
G.	AFFIRMER DES ANCRAGES LOCAUX, ETRE INCLUSIF.....	12
H.	FAVORISER L'EMERGENCE DE COMPAGNIES ISSUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES D'ILE-DE-FRANCE	12
I.	MODERNISATION DE LA COMMUNICATION.....	12
J.	PRENDRE PART AUX RESEAUX DE LA CULTURE	13
K.	MODES DE GOUVERNANCE DU RESEAU	14
IV.	CALENDRIER PREVISIONNEL.....	15

Introduction

RAVIV IDF - Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France est une association loi 1901 qui a pour but de fédérer les professionnel·les du secteur des arts vivants autour de projets de mutualisation, dans un esprit d'équité, de solidarité, de réciprocité et de transmission des savoirs.

Né en 2008, le projet associatif de RAVIV se décline en deux axes :

- Accompagner la structuration professionnelle des compagnies en facilitant le partage de savoirs entre pairs,
- Accompagner la mutualisation d'outils de travail des compagnies.

En seize ans, les compagnies adhérentes du réseau ont pu mener de nombreuses expérimentations de mutualisation à travers le territoire francilien (mutualisation de savoirs et savoir-faire, locaux administratifs mutualisés, espaces de stockage mutualisés, espaces de répétition mutualisés, partage mutualiste de matériel, emploi mutualisé etc).

Dès 2020, de nombreuses réflexions ont été menées autour des modalités d'action du réseau et de leurs développements. Aujourd'hui, RAVIV souhaite réaffirmer sa volonté d'inscrire un projet sur plusieurs années afin de penser sa mission sur la durée et de répondre au mieux aux besoins des compagnies du territoire francilien, en partenariat avec les acteur·rice·s culturel·le·s locaux·ales (État, région, départements communautés de communes, communes...). Cette feuille de route a donc pour but de pérenniser les actions du réseau, d'impliquer les acteurs locaux de la culture, et de favoriser la transmission du projet entre les membres adhérent·es.

I. Constat des conditions de la production artistique en 2024

Cette feuille de route est le fruit de différents rendez-vous (actions, réunions thématiques et spécifiques, etc.) d'un travail commun et collectif retranscrivant les grands défis actuels du secteur des arts vivants en Ile-de-France.

a. Isolement des compagnies

Les équipes artistiques indépendantes font face à un isolement permanent en raison de deux grands facteurs :

- Manque de temps pour mener toutes les activités de front (administration, production, gestion des équipes et des agendas, logistique, recherche de partenaires, diffusion, veille sur le secteur, etc),
- Mise en concurrence permanente liée à la sélection artistique (ligne artistique des lieux de diffusion, appels à projets, demandes de subventions, appels à résidence, etc).

Cet état de fait empêche la rencontre, l'accompagnement entre pairs, et la création de liens solidaires permettant des échanges de savoirs et savoir-faire et une montée en compétences plus rapide entre compagnies.

b. Difficultés à structurer les compagnies

Les premières années d'une compagnie sont cruciales : comment élaborer un budget de production, comment faire une fiche de paie ou un contrat, comment faire une demande de subvention, faire sa comptabilité, cultiver un réseau pour rechercher des partenaires... sont autant de questions légitimes auxquelles font face les compagnies récemment installées.

En effet, les écoles forment à la création artistique, mais pas aux compétences inhérentes aux porteur·euses de projets (voir compétences listées plus haut).

c. Difficultés à trouver des ressources matérielles soutenant la production

Afin de mener à bien ses projets de créations artistiques, toute compagnie recherche et nécessite :

- Des espaces de répétition, à bas coûts, de préférence sans pression institutionnelle,
- Des espaces de stockage à bas coûts,
- Des locaux administratifs à bas coûts afin de pouvoir se structurer et accueillir des salarié·es,
- Du matériel (décors, costumes, etc.).

Ces ressources sont souvent dispendieuses et ne sont pas à la portée de toutes les équipes artistiques. Dans le cas des espaces de répétition publics, ils sont soumis à une ligne artistique, empêchant ainsi les compagnies de pouvoir tester leur projet sans pression institutionnelle.

d. Difficultés à diffuser et rendre les projets visibles

Malgré les efforts déployés, les équipes artistiques déplorent la difficulté perpétuelle à rendre leurs créations visibles auprès :

- Des financeurs (recherche de financement),
- Des programmeurs (diffusion),
- Tout autre partenaire institutionnel ou privé pouvant aider l'aboutissement du projet,
- Du public.

Cet état de fait met les compagnies sous pression économique et artistique, et les empêche de se développer correctement et de participer au réseau de la culture francilien.

II. Rappel des objectifs généraux de l'association RAVIV

Définition : la **mutualisation** correspond à un partage solidaire de ressources et de moyens qu'ils soient matériels, techniques, financiers, logistiques, humains ou de savoirs. Elle permet de répondre collectivement à des besoins rencontrés par plusieurs acteur·ices, de réduire des coûts, de favoriser le développement de structure et de se réappropriier collectivement des outils de travail.

a. La mutualisation par et pour les membres du réseau

Le Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France est né en 2008 à la suite d'une volonté du SYNAVI (Syndicat des Arts Vivants) de répondre aux difficultés et besoins rencontrés par les compagnies artistiques du territoire francilien. Il a depuis **essaimé sur le territoire**, à Toulouse en 2017 et à Montpellier en 2022.

Depuis sa création, le réseau suit le même processus dans son mode d'action : **constat d'une difficulté** ou d'un besoin des compagnies, **réflexion collective** autour d'un besoin spécifique, puis construction et **expérimentation d'une action** pour répondre à ce besoin. Ainsi, les actions mutualistes sont initiées par et pour les membres du réseau dans un esprit de partage, d'équité, de réciprocité et de transmission des savoir-faire.

RAVIV est donc un réseau vivant, en perpétuel mouvement, et avec de nombreux chantiers en cours et en devenir : plusieurs mutualisations fonctionnent, d'autres sont en cours de construction, enfin certaines ne sont pas encore identifiées.

b. Se rencontrer, créer du lien et un espace de solidarité

Face à la mise en concurrence permanente des équipes artistiques, l'objectif du réseau est de proposer à travers des ateliers et des événements un espace de solidarité, de rencontres et de partage entre artistes professionnel·les du secteur des arts vivants. Afin de répondre à ce besoin et favoriser la rencontre inter-compagnies, RAVIV n'applique **aucun critère de sélection artistique** dans ses dispositifs.

c. Soutenir l'emploi et la création artistique sur le territoire

La mutualisation matérielle et l'échange de savoir-faire entre pairs permet de rationaliser des ressources de temps et de financements essentielles et nécessaires à :

- La structuration administrative et économique des compagnies indépendantes et leur montée en compétence,
- L'emploi d'intermittent·es sur le territoire francilien,
- L'emploi de personnel administratif sur le territoire,
- Au développement fertile d'un réseau de création artistique et d'action culturelle au bénéfice des publics.

Veillant à la professionnalisation du secteur, RAVIV demande à toute nouvelle compagnie adhérente de justifier d'une licence d'entrepreneur du spectacle vivant et de respecter les engagements légaux de rémunérations des artistes et technicien·nes.

d. Optimiser les ressources du secteur

RAVIV souhaite participer activement à la transition écologique du secteur des arts vivants, et s'engage à favoriser toutes les actions mutualistes dont le but est d'optimiser les ressources laissées vacantes, ou inutilisées par la filière professionnelle.

III. Mutualisations et actions en cours

a. Rompre l'isolement, structurer la filière professionnelle, s'accompagner entre membres adhérent·es

A travers différentes rencontres et dispositifs, l'objectif visé est de partager les compétences entre pairs afin de structurer les compagnies adhérentes. Ces dispositifs ne sont pas exhaustifs. En effet, l'imagination collective permet souvent d'en imaginer de nouveaux répondant à de nouveaux besoins rencontrés par les compagnies.

I. Critique solidaire

Les ateliers de critique solidaire permettent aux compagnies qui le souhaitent de présenter à d'autres adhérent·es un contenu de communication, un tableur excel, ou encore un dossier de subvention, afin de recevoir des retours bienveillants et constructifs entre pairs selon un protocole rigoureux et bien établi. Cette critique fonctionne selon le principe du don contre don et est représentative de l'esprit de RAVIV : échange horizontal, absence de jugement artistique, bienveillance, réciprocité favorisant la montée en compétence des participants.

Fréquence : Deux ateliers par mois (voir davantage en fonction de la demande).

II. Lecture solidaire

Ce projet mis en place durant le dernier trimestre 2024 a pour but de fédérer les membres autour du partage de regards artistiques sur leurs projets de création. Dans un premier temps les compagnies se retrouvent autour d'une lecture solidaire et bienveillante de leurs textes, premier jalon de la création.

Fréquence : Un atelier par mois (voir davantage en fonction de la demande).

III. Apéraviv

Les Apéraviv sont des temps conviviaux mensuels proposés aux adhérent·es et à toutes les compagnies franciliennes (ou travaillant en Ile-de-France) pour rencontrer d'autres professionnel·les du secteur. Il s'agit d'un moment pour parler de tout, de rien, des

problématiques du secteur, de projets artistiques, des besoins en mutualisation du secteur, etc. Ces rencontres permettent de favoriser, dans un cadre informel, l'imagination collective.

Fréquence : Un Apéraviv tous les mois

IV. Café thématique

Face à l'urgence de structuration des compagnies, les cafés thématiques sont des temps de partage et de mutualisation de savoirs centrés sur une thématique précise (la parentalité, retours sur des tournées, construction d'un atelier d'actions culturelles, etc). Ces rencontres favorisent la mutualisation de savoirs des membres du réseau, permettant ainsi de s'approprier des pratiques, des informations et de trouver des chemins d'analyse et de mise en œuvre. Ce rendez-vous est défini en fonction des difficultés rencontrées par les compagnies et l'actualité du spectacle vivant. Des intervenant·es y sont ponctuellement convié·es afin d'apporter leur expertise.

Fréquence : Un café thématique tous les mois (voir davantage en fonction de la demande)

V. Les Formations

RAVIV fait intervenir des formateur·ices rémunérés pour répondre au besoin de formation continue exprimé par les équipes artistiques. Grâce au soutien du FDVA 2 – formations, RAVIV accompagne également les membres adhérent·es du réseau en leur proposant des formations sur la recherche de financement, la comptabilité, la gestion budgétaire, la diffusion de spectacles, les violences sexistes et sexuelles ou encore le travail coopératif.

Fréquence : Trois formations par an (voir davantage en fonction de la demande)

VI. Compagnonnage

Si la première version du compagnonnage a pu être bénéfique à bien des égards, Cette mise en relation favorise le partage d'expériences, pensé sur le principe de l'horizontalité et de l'entraide. Il a donné lieu aussi à la présentation d'un plateau solidaire, permettant de présenter les projets des jeunes compagnies à un public professionnel.

Mise en place du dispositif : premier dispositif en 2024, reformatage dès la rentrée 2025

VII. Ressources

En plus de cela, les adhérent·es souhaitent élargir ce dispositif à tout le réseau en créant un fichier répertoriant tous les besoins et compétences de compagnies du réseau, qu'elles soient émergentes ou expérimentées.

A moyen terme, plusieurs compagnies ont manifesté le désir de créer un onglet ressource accessible à tous sur le site internet permettant de diffuser largement des fiches méthodes, des bibliographies, et des guides de « bonnes pratiques ».

b. Les expériences de mutualisations matérielles

Engagé dans la structuration professionnelle des compagnies adhérentes, RAVIV est utilisé par les compagnies adhérentes comme un outil de réduction des coûts et un meilleur fléchage des budgets des compagnies vers la création et l'EAC, pour mutualiser les moyens de la production artistique, afin de favoriser le développement économique, administratif, et artistique des compagnies franciliennes. Ces mutualisations sont celles qui ont déjà été expérimentée.

I. Partage d'Espace de Travail et de Répétitions - PETR

Depuis 2009, les adhérent·es du réseau s'organisent collectivement chaque année pour faire coïncider les besoins des compagnies et les possibilités d'accueil de lieux artistiques franciliens disposant d'espaces vacants en période estivale. Cette expérience optimise les ressources des lieux et met à disposition des compagnies adhérentes des espaces de recherche et de création à moindre coût, sans sélection artistique et sans pression institutionnelle. Fort de cette longue expérience, RAVIV a été interpellé à plusieurs reprises par des collectivités territoriales franciliennes pour porter cette expertise dans des lieux municipaux (conservatoires et théâtres de ville).

Evolution du projet : depuis 2009, le dispositif se déroule durant la période estivale. Dès 2026, nous souhaitons élargir ce dispositif à différentes périodes de vacances scolaires.

II. Partage d'espace de stockage

Dès 2011, les adhérent·es du réseau se sont organisés collectivement afin de disposer d'un espace commun de stockage à moindre coût et adapté à leurs activités. Ce lieu permet d'envisager des formes innovantes de gestion collective, et de favoriser le partage de matériel

entre compagnie. Le stockage, et donc le réemploi des décors, favorise aussi la mutualisation et le recyclage de ce matériel, dans un but à la fois artistique et écologique.

Evolution du projet : Plusieurs adhérents ont manifesté le désir de trouver un espace de stockage à moindre coût en petite couronne à l'horizon 2026.

III. Locaux administratifs mutualisés

Ainsi, entre 2016 et 2020, RAVIV a participé au développement administratif et économiques de seize compagnies grâce à une mutualisation de locaux administratifs. A l'écoute des besoins des nouvelles compagnies adhérentes et des besoins de structuration, RAVIV s'attelle à la recherche de nouveaux locaux avec le groupe de travail dédié. La mutualisation des locaux permet la mutualisation d'emplois administratifs pérennes.

Évolution du projet : Recherche de locaux administratifs à bas coûts dès 2025.

IV. Mutualisation de matériel

Afin d'optimiser les ressources matérielles et économiques des compagnies et du secteur du spectacle vivant, de favoriser le développement durable, l'économie circulaire et la coopération entre les acteurs du spectacle vivant du territoire, RAVIV a mis en place deux expérimentations :

- une expérimentation où chaque compagnie adhérente met à disposition son matériel non utilisé. RAVIV aimerait maintenant pérenniser ce dispositif et permettre la circulation mutualisée de ce matériel en assurant sa gestion juridique et en laissant les compagnies s'occuper de la logistique.
- Une expérimentation de réemploi de matériel provenant de structures se proposant de donner leurs outils de travail (La Villette réemploi, Bureau de production du spectacle vivant et du cinéma...)

Evolution du projet : Diffuser le fichier avec le groupe de travail dédié à toutes les compagnies adhérentes afin de répertorier le matériel.

e. Favoriser l'intégration des compagnies dans le réseau culture

Afin de répondre au besoin de mise en relation avec les institutions culturelles franciliennes, RAVIV aura pour préoccupation d'inventer des temps de rencontres afin que ces dernières puissent présenter leurs structures et dispositifs.

f. Assurer une veille sur le secteur

RAVIV souhaite s'appuyer sur le poste salarié pour proposer aux adhérent.es une veille sectorielle de la culture en Région Ile-de-France. En effet, la connaissance de l'actualité du secteur culturel est un facteur déterminant pour le bon développement et la réussite des initiatives des porteurs de projet.

Fréquence : une newsletter par mois

g. Affirmer des ancrages locaux, être inclusif

Dès 2024, sur initiative de certain.es adhérent.es du Val d'Oise, RAVIV propose de coordonner différents groupes de travail en grande couronne (Yvelines, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne) afin de répondre aux mieux aux différentes demandes des compagnies de ces territoires et de favoriser l'interconnaissance entre les compagnies du territoire francilien.

h. Favoriser l'émergence de compagnies issues des quartiers prioritaires d'Ile-de-France

Face à cet angle mort dans les politiques culturelles publiques, RAVIV accorde de l'importance au fait de favoriser l'émergence de compagnies issues des quartiers prioritaires d'Ile-de-France. Cela passerait par des prises de contact avec les conservatoires de certains territoires, à même d'être des relais de notre projet mutualiste.

i. Modernisation de la communication

Depuis quelques années RAVIV a lancé un chantier afin de moderniser les outils de communication avec l'objectif de mieux transmettre son projet et de faire réseau avec le plus grand nombre de compagnies franciliennes. Les projets de refonte en 2022 puis en 2024 du site

internet de RAVIV a permis d'entraîner une meilleure communication du projet associatif et des événements du réseau.

Ce chantier a également été mené parallèlement à la diversification et la dynamisation des outils de communication digitale, qui a permis depuis 2020 à de nombreuses compagnies du territoire de rejoindre.

Dans un deuxième temps, le site internet de RAVIV permettra aux compagnies qui le souhaitent de promouvoir grâce à un calendrier leurs créations auprès des autres membres du réseau. Les créations artistiques deviennent ainsi des produits collectifs et solidaires.

j. Prendre part aux réseaux de la culture

Depuis 2008, RAVIV témoigne d'une expertise sur la mutualisation et la coopération entre compagnies dans le secteur des arts vivants. Le réseau est régulièrement invité à faire part de son activité lors de journées professionnelles, de tables rondes, ou d'événements. RAVIV souhaite cultiver cette visibilité afin de continuer à prendre part aux événements nationaux et franciliens de la culture.

Par ailleurs, depuis dix ans, RAVIV est inclus dans le projet de la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels porté par l'UFISC. Le réseau participe et souhaite continuer à concourir à la dynamique collaborative portée par l'ensemble des organisations franciliennes de l'UFISC. RAVIV a participé en 2024 à la réflexion et co-organisation de l'événement Popmind porté par l'UFISC, et souhaite poursuivre cet engagement pour le prochain festival en 2026.

Enfin, RAVIV possède des liens étroits avec les différents réseaux mutualistes basés dans d'autres régions du territoire national. En effet, depuis 2017, des réseaux mutualistes et solidaire ont pu s'essaimer sur le territoire métropolitain suite à la création de RAVIV Ile-de-France (RAVIV Toulouse en 2024 et RAVIV Montpellier en 2022). RAVIV IDF souhaiterait porter avec eux, et avec les différentes délégations du SYNAVI des journées nationales de la mutualisation dans le secteur des arts vivants.

k. Modes de gouvernance du réseau

RAVIV est un réseau solidaire, mutualiste et participatif. L'effectivité du réseau se trouve d'une part dans la création collective d'expériences de mutualisation innovantes et d'autre part dans la participation de chacun·e à la mise en commun des savoirs et compétences.

Depuis 2008, RAVIV fonctionne grâce à l'engagement des porteur·euses de projets dans des groupes de travail permettant ainsi une plus grande implication et écoute des adhérent·es, première ressource du réseau.

Toutefois, RAVIV souhaite approfondir ce travail, notamment en mettant en place un plus grand nombre d'outils collaboratifs, mais aussi en proposant de nombreux événements permettant de favoriser l'imagination collective des adhérents autour de projets de mutualisation répondant à leurs besoins et en encourageant une évolution des modes de décision du réseau à travers les groupes de travail.

IV. Calendrier prévisionnel

2025 :

- Entamer les recherches de locaux administratifs mutualisés à Paris ou dans la région ,
- Réitérer le chantier de compagnonnage à travers le répertoire des compétences et besoins en compétences des compagnies du réseau,
- Continuer le déploiement des ateliers permettant une structuration rapide des équipes artistiques
- Trouver des espaces de répétition dans des lieux publiques supplémentaires pour le dispositif du PETR

2026 :

- Pérenniser le poste de salarié et développer les heures allouées au poste,
- Réaliser une journée nationale sur la mutualisation dans le spectacle vivant en collaboration avec les réseaux mutualistes français,
- Continuer le déploiement des ateliers permettant une structuration rapide des équipes artistiques,
- Etendre le PETR aux vacances scolaires de Noël.

2027 :

- Développer le PETR à d'autres moments de l'année
- Engager un deuxième salarié, afin de mener à bien les actions mutualistes sur le territoire francilien.
- Continuer le déploiement des ateliers permettant une structuration rapide des équipes artistiques,
- Trouver un deuxième local de stockage en petite couronne.